

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 8 mars 2021.

Date de la convocation : 3/03/2021

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h00

Date de l'affichage : 3/03/2021



1.Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2021 :

Approbation du dernier procès-verbal de la séance du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.Délibération pour attribution du marché de travaux de construction du gymnase aux entreprises retenues et autorisation de signature (délibération n°7/2021)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'implantation du lycée du nord-est toulousain impose la construction d'établissements annexes dont un gymnase avec mur d'escalade.

Il revient à la commune de porter ce projet qui doit être mis en service pour l'ouverture du lycée, à savoir septembre 2022. Ce complexe structurant pour le territoire sera situé au sud du lycée.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en octobre 2019 à l'Atelier Méridional Joël NISSOU Architectes (architectes mandataires, économistes).

L'estimation de la maîtrise d'œuvre en solution de base s'élevait à 3 898 000 € HT.

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, au regard de l'analyse des offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présentes et représentés, d'attribuer ce marché de construction du gymnase aux entreprises ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché public.

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 8 mars 2021.

Date de la convocation : 3/03/2021

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h00

Date de l'affichage : 3/03/2021



Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 12

Qui ont pris part aux délibérations : 17

Date de la convocation : 03/03/2021

Date d'affichage 03/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de GRAGNAGUE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur CALAS Daniel, Maire**.

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS, Maire de la commune de Gragnague.

Présents : Daniel CALAS - Didier AVERSENG – Hélène BRUNEAU – Stéphanie CALAS - Serge SOUBRIER - Claude PLAUT – Amador ESPARZA – Denis BASSI – Catherine ILLAC – Chloé GREGOIRE – David MARCOS - Pascal RAULLET.

Procurations : Madame Marie-Laure DEJEAN (pouvoir donné à Madame Stéphanie CALAS) - Madame Sophie BOUSCASSE (pouvoir donné à Monsieur Claude PLAUT) – Madame Caroline SALESSES (pouvoir donné à Monsieur Didier AVERSENG) - Madame Marie TEULOU (pouvoir donné à Monsieur Daniel CALAS) – Madame Camille VIALE (pouvoir donné à Monsieur Amador ESPARZA).

Absents : Madame Martine DUTHEY – Monsieur Maxime SINQUIN

Formant les membres en exercice.

Secrétaire de séance : Didier AVERSENG

Ordre du jour :

1. Compte-rendu du Conseil Municipal 20 janvier 2021
2. Délibération pour attribution du marché de travaux de construction du gymnase aux entreprises retenues et autorisation de signature
3. Questions diverses :

Le quorum étant atteint, monsieur Daniel CALAS déclare la séance ouverte.

Deux délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour avec l'accord de l'assemblée :

- Demande d'investissement avant le vote du BP 2021 – Budget communal
- Suppression de poste et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 23.99H

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 8 mars 2021.**

Date de la convocation : 3/03/2021

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h00

Date de l'affichage : 3/03/2021



Le montant des travaux (solution de base) s'élève donc à 3 860 884,83 € HT, avec un écart de 0,95 % par rapport à l'estimation en solution de base : soit – 37 115,17 €.

3. Demande d'investissement avant le vote du BP 2021 – Budget communal (délibération n°8/2021)

Les crédits seront prévus au budget de la collectivité en section d'investissement et monsieur le Maire est chargé de l'ensemble des modalités pratiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L.1612-1, que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire, peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu la délibération n°103/2020 du Conseil Municipal, en date du 15 décembre 2020, qui donne son accord de principe à l'unanimité au Maire pour répartir les dépenses d'investissements du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement pour un montant maximal correspondant au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

- 202	:	1 000.00 €
- 2033 OP 61	:	2 000.00 €
- 2051	:	1 000.00 €
- 2128	:	10 000.00 €
- 21312	:	7 000.00 €
- 2135	:	7 000.00 €
- 21534	:	46 000.00 €
- 2183	:	2 000.00 €
- 2184	:	6 800.00 €
- 2188	:	<u>25 000.00 €</u>

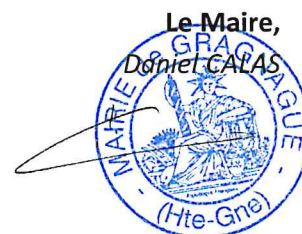
TOTAL des dépenses 107 800.00 €

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 8 mars 2021.**

Date de la convocation : 3/03/2021

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h00

Date de l'affichage : 3/03/2021

Tableau récapitulatif des offres :

LOTS	ENTREPRISE	OFFRE EN HT
LOT 1 - VRD	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	301 247 ,65 €
LOT 2 - GROS OEUVRE	PRIMO CONSTRUCTION	1 248 000,00 €
LOT3- CHARPENTE	CHARPENTE BOIS GOUBIE	179 390,10 €
LOT4- COUVERTURE ETANCHEITE	BARDEURS OCCITANS	568 830, 40 €
Lot5- MENUISERIES EXTERIEURES	SAS LAUMONT POINT VERRE	72 525.00 €
LOT6- SERRURERIE METALLERIE	CARRE SA	99 548.50 €
LOT 7- PLATERIE – FX PLAFONDS	MASSOUTIER ET FILS	157 499,00 €
LOT8- MENUISERIES INTERIEURES	COUCOUREUX BATIMENTS	63 512,77 €
LOT 9- PEINTURE	SLP	43 348,60 €
LOT10- SOLS DURS	SARL LACAZE	87 071,25 €
LOT 11- SOLS SOUPLES-SOLS SPORTIFS	CERM SOLS	101 412,71 €
LOT12-CVC- PLOMBERIE	EIFFAGE ENERGIE SYSTEME CLEVA	495 000,00 €
LOT 13-COURANT FORT ET FAIBLE	SARL INTELEC	278 107,38 €
LOT 14- ASSENCES	ORONA	20 750,00 €
LOT16- EQUIPEMENT SPORTIF	NOUANSPO	71 641,47 €
LOT 16- MUR D'ESCALADE	PYRAMIDE	73 000,00 €
TOTAL		3 860 884,83 €

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal Lundi 8 mars 2021.

Date de la convocation : 3/03/2021

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h00

Date de l'affichage : 3/03/2021



4. Suppression de poste et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 23.99H. (délibération n°9/2021)

En raison du départ définitif d'un agent contractuel qui effectuait 11H par semaine au service de la bibliothèque communale, il est nécessaire de remplacer cet agent pour garder ouvert ce service public communal.

A cet effet, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un agent d'augmenter ses heures pour effectuer 11 heures supplémentaires sur la commune.

Il propose que la commune de GRAGNAGUE supprime le poste permanent de 12,99H hebdomadaires de cet agent et suite à la demande de modification de la durée hebdomadaire de l'intéressée, de créer le poste polyvalent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (23.99/35^{ème}).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis Favorable du Comité technique intercommunal en date du 2 mars 2021 placé auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de la suppression dudit poste et de la création à compter du 15 mars 2021 d'un poste permanent polyvalent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 23,99H (23.99/35^{ème}).

La dépense est prévue au budget communal et la nomination de l'intéressée interviendra à effet au 15 mars 2021 par arrêté municipal, monsieur le Maire étant chargé des modalités pratiques.

5. Question diverses :

Réunion de présentation du projet extension de l'école aux parents d'élèves élus le Mardi 23 mars 2021 à 18h30 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
Lundi 8 mars 2021.

Date de la convocation : 3/03/2021

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h00

Date de l'affichage : 3/03/2021



Numéro d'ordre 3 délibérations

Point 2. Délibération pour attribution du marché de travaux de construction du gymnase aux entreprises retenues et autorisation de signature (délibération n°7/2021)

Point 3. Demande d'investissement avant le vote du BP 2021 – Budget communal (délibération n°8/2021)

Point 4. Suppression de poste et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 23.99H. (délibération n°9/2021)